

LES CHEQUES VACANCES 2019

Les 1001 usages du chèque-Vacances

Hébergement, restauration, voyages & transport, culture et découverte, loisirs sportifs....le chèque-vacances vous accompagne dans tous vos projets. Plus de 200 000 points d'accueil acceptent les chèques-vacances. Tout sur le site www.ancv.com ou via <http://guide.ancv.com> un guide pour retrouver tous les points d'acceptation partenaires.

Il est utilisable toute l'année pour des prestations en France (y compris les départements et régions d'Outre-Mer) et à destination des pays de l'Union Européenne.

Le Chèque-Vacances est valable 2 ans en plus de son année d'émission (1 chèque émis en 2019 est valable jusqu'au 31.12.2021). A l'issue de sa période de validité, si vous n'avez pas utilisé tous vos chèques vous pouvez les échanger pour encore 2 années supplémentaires.

LE CHEQUIER

Le chéquier « Chèques vacances » se présentent sous forme de coupures de 10€, 20€ et 50 € selon votre choix. Dans les chéquiers vous trouverez des réductions négociées spécialement pour vous auprès de grands noms du tourisme.

CONDITIONS

Avoir plus de 6 mois d'ancienneté et être présent dans l'entreprise au moment de la commande (entre le 15.12.2018 et la 28.02.2019)

Ne pas bénéficier des prestations vacances famille 2019 et voyages internationaux en 2019.

A SAVOIR

Un plafond annuel de 900 € de participation financière CE est mis en place pour toutes les prestations proposées (Allocation sportive ou culturelle, centre aéré, colonies, location séjours & nuitées, Chèques Vacances, voyages internationaux...) hormis les chèques cadeaux Noël enfants, les chèques Cadhoc événement familial et les CESU.

Si vous optez pour les chèques vacances en 2019, vous pouvez encore:

- Réserver l'appartement du Mont Dore (propriété CE)
- Obtenir la participation du CE pour 2 nuitées en B&B GB/Hotel/appart Londres ou en appartement Adagio France et Europe.
- Réserver chez les partenaires du CE en bénéficiant des réductions collectivités
- Et en plus avec les chèques vacances la réduction SNCF de 25% sur le billet de congé annuel est portée à 50 % suivant les trains et les dates et sous réserve que la moitié du billet soit réglée en Chèques-Vacances. Ce dernier est un avantage SNCF.

TARIFS 2019 SUIVANT LE QUOTIENT FAMILIAL

→ Comment calculer votre quotient familial avec votre fiche d'impôts 2018 ?

QUOTIENT FAMILIAL FISCAL =	REVENU IMPOSABLE (Année 2017)
	—————
	NOMBRE DE PARTS *

Tarif QF6 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est inférieur à 8554 €.
Tarif QF5 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est compris entre 8555 € et 9594 €.
Tarif QF4 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est compris entre 9595 € et 10645 €.
Tarif QF3 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est compris entre 10646 € et 11696 €.
Tarif QF2 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est compris entre 11697 € et 12746 €.
Tarif QF1 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est supérieur à 12747 €.

*Le CE offre une ½ part supplémentaire à tous les célibataires sans enfant justifiant d'une seule part.

→ Comment souscrire aux Chèques-Vacances ?

En renvoyant au Comité d'Entreprise **AVANT LE 28 FEVRIER 2019**, le bulletin de commande accompagné d'une photocopie complète de votre feuille d'imposition 2018 (revenus 2017) pour bénéficier des tarifs QF3/4 & QF5/6. En cas d'oubli ou de non-justification, il vous sera facturé le tarif QF1/2. **Pour les couples non mariés ou non pacsés, les fiches d'imposition des deux conjoints seront exigées.**

*Le CE offre une ½ part supplémentaire à tous les célibataires sans enfant justifiant d'une seule part.

Les règlements se font en 1, 5 ou 7 fois selon votre choix, entre le 5 et le 10 de chaque mois par prélèvement automatique ou par chèque bancaire. Le 1^{er} encaissement a lieu entre le 5 et le 10 du mois suivant la réception de votre commande. Si en 2018 vous avez opté pour un règlement en prélèvement automatique vous n'avez pas besoin de nous renvoyer le mandat de prélèvement SEPA **sauf si votre n° Iban/bic a changé.**

Après le dernier encaissement, vos Chèques Vacances seront :

- soit à votre disposition au secrétariat du Comité d'Entreprise Roscoff ou Cherbourg.
- soit expédiés gratuitement en recommandé directement à votre domicile.

Calendrier des commandes & livraisons 2019		
Date Commande	Livraison si paiement en 1 ou 5 fois	Livraison si paiement en 7 fois
Avant le 30.12.2018	Mai 2019	Juillet 2019
Entre le 31.12 et le 30.01.2019	Juin 2019	Août 2019
Entre le 31.01 et le 28.02.2019	Juillet 2019	Septembre 2019

→ Quel montant de Chèques Vacances est-il possible d'acquérir pour l'année 2019 ?

Pour une valeur maximum de 640 €. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif précisant le coût d'achat suivant la valeur de chèques ainsi que la participation du Comité d'Entreprise.

Chéquiers avec coupures de 10 €, 20 € & 50 €	coupures			QF1 / 2		QF3 / 4		QF5 / 6	
	10 €	20 €	50 €	Part salarié	Part CE	Part salarié	Part CE	Part salarié	Part CE
Chéquier 160 €	10	3	0	82 €	78 €	60 €	100 €	26 €	134 €
Chéquier 320 €	20	6	0	182 €	138 €	148 €	172 €	90 €	230 €
Chéquier 480 €	30	9	0	282 €	198 €	236 €	244 €	154 €	326 €
Chéquier 640 €	40	12	0	382 €	258 €	324 €	316 €	218 €	422 €
Les chéquiers sont édités en coupures de 10 € et 20 €. Si vous souhaitez des coupures de 50 € merci de nous le préciser à la commande.									